

**COMMUNE DE REMELFING**

**PROCES-VERBAL**

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**LE LUNDI 06 JUILLET 2023**

Nombre de Conseillers	
- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- pouvoirs	1

Date de convocation : 06 juillet 2023

Date d'affichage : 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : BLAZY Virginie, SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, NONN Alex, BRANSTETT Pascal, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, DE ZORZI Amanda, RAYMOND Benoît, JUNG Bernard, LOHMANN Etienne, MALLICK-HODY Nadine, WEBER François

Procuration :

M. SCHROEDER Stéphane a donné procuration à M. BOURING Hubert

Monsieur le Maire donne lecture de la procuration.

Le quorum étant atteint avec 14 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023
3. Prestations de services
4. Compte-rendu du conseil d'école primaire en date du 13 juin 2023
5. Compte-rendu du conseil d'école maternelle en date du 16 juin 2023
6. ONF – Etat des prévisions des coupes 2024
7. Commission consultative de la chasse communale
8. Consultation de la population pour la chasse
9. Achat d'un Ecran Numérique Interactif à l'école primaire
10. 14 juillet 2023

### 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme ROTH Lucile comme secrétaire de séance, assistée de Mme ABELS Manuella.

Résultats des votes : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

### 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2023

Après lecture du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023, le Conseil Municipal l'adopte par 15 voix pour.

Monsieur le Maire lit les différents points qui étaient à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou observations à faire.

- M. LOHMANN Etienne émet une observation concernant le point n° 3 « Elections sénatoriales : Election des délégués et des suppléants » : on aurait dû stipuler que le vote avait eu lieu à main levée.

Monsieur le Maire lui répond que cette observation sera insérée dans le point n° 3 du procès-verbal.

Effectivement, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de procéder au vote à main levée.

- M. LOHMANN Etienne demande à Monsieur le Maire : qui paie les charges à la maison du cimetière qui sera donnée gratuitement à la gendarmerie ?

Monsieur le Maire lui répond, que comme cela a été stipulé dans la délibération, la mise à disposition est gratuite. La maison n'est pas alimentée en eau ni en électricité, donc aucune charge n'est à percevoir.

- M. LOHMANN Etienne demande s'il y a une assurance pour cette maison du cimetière ?

Monsieur le Maire lui répond que c'est la commune qui la paie, tout comme la taxe foncière.

Mme Blazy Virginie lui stipule que dans tous les cas, on est obligé d'avoir une assurance pour un bien.

Mme ROTH Lucile lui dit qu'il n'y a pas de charges supplémentaires.

-M. JUNG Bernard demande si on paie une taxe foncière ?

Monsieur le Maire lui répond que la commune paie une taxe foncière comme pour tous les biens de la commune.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats des votes : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

### 3. PRESTATIONS DE SERVICES

Madame BLAZY Virginie présente le tableau des prestations de services.

Elle propose d'actualiser le prix de la location de chasse.

Le Conseil Municipal, décide les prestations de services suivantes :

Droit de place : Auto-scooter	50,00 €
Manège enfant	50,00 €
Stand de tir	20,00 €
Confiserie	20,00 €
Location salle annuelle	250,00 €
Location chasse	2 245,98 €
Location abri de chasse	28,00 €
Concession cimetière : tombe simple pour 15 ans	100,00 €
tombe double pour 15 ans	170,00 €
Concession columbarium : 15 ans	950,00 €
Renouvellement concession columbarium : 15 ans	100,00 €
Tombe cinéraire : 15 ans	100,00 €
Camion vente ambulante	100,00 €
Cirque	25,00 €
Location salle quelques heures (enterrement, divers)	100,00 €

**LOCATION DES SALLES CHATEAU :**

- **SALLE N° 1** : 215,00 €
- **SALLE N° 2** : 300,00 €
- **SALLE N° 1 ET 2** : 450,00 €

Toute association inscrite à l'interassociation depuis plus d'un an (année civile) peut prétendre à 1 manifestation gratuite par an, et le tarif des manifestations suivantes s'élève à 83,00 €.

La somme est à régler lors de la signature du contrat.

Au niveau de la location de la salle, sur le contrat, sera stipulé qu'un acompte de 50 % sera demandé dès la réservation des salles et pour toute résiliation, la commune retiendra la somme de 50,00 € pour frais de dossier.

Il est également précisé au contrat de location l'établissement de deux (2) chèques de caution :

- l'un de 100,00 € (cent) euros pour le ménage
- le second de 900,00 € (neuf cents) euros en cas de dégradations diverses.

Dans l'hypothèse où lors de la restitution des clefs il est constaté que le ménage n'est pas effectué correctement, alors la commune se réserve le droit de conserver le chèque de caution de 100,00 € (cent) euros et de l'encaisser.

Ces tarifs prendront effet à compter du 01/07/2023.

Résultats des votes : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

4. **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 13 JUIN 2023**

Madame ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Primaire en date du 13 juin 2023. Le Conseil Municipal en prend acte.

## 5. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 16 JUIN 2023

Madame ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 16 juin 2023. Le Conseil Municipal en prend acte.

## 6. ONF – ETAT DES PREVISIONS DES COUPES 2024

Mme FRANCOIS Sandrine prend la parole.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'état des prévisions des coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2024.

- Coupe parcelles : 14/15/16/17/18/19
  - L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).
  - Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)
    - le Conseil Municipal confie l'exploitation des coupes à l'O.N.F. entrepreneur
    - les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat
    - les purges de bois d'œuvre seront vendues aux particuliers au prix de 20€/st
  - Bois de chauffage non façonné :
    - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
    - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13.5 €/stère.
  - d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 15 774,30 € HT et autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer les devis correspondant à ces travaux.

Résultats des votes : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

## 7. COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE COMMUNALE

Monsieur Hubert BOURING, Maire prend la parole.

Les baux de chasse seront renouvelés l'année prochaine. Notre ban est très petit.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 429-2 à L 429-18,

Vu le renouvellement des baux de chasse en 2024,

Vu le cahier de charges-type de chasse de la Moselle approuvé par l'arrêté n° 2023-DDT-SERAF-UFC du 20 avril 2023,

Vu l'article 4.1.1 du cahier de charges-type précisant la composition de la Commission consultative communale de la chasse,

Considérant le rôle de cette commission en matière de gestion de la chasse,

Cette commission doit être présidée par le maire (membre de droit) et est composée de deux conseillers municipaux de la commune désignés par le Conseil Municipal.

Elle est également constituée par :

- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- Le Comptable assignataire de la commune ou son représentant,
- Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant,

- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- Un lieutenant de Louveterie,
- Le Président du Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers ou son représentant,
- Le Chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ou son représentant,
- Un représentant de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, désigne comme représentants de la commune à la Commission consultative communale de la chasse :

- Mme FRANCOIS Sandrine
- Mme DE ZORZI Amanda.

Lors des élections municipales, on avait élu la commission de la location de la chasse et la commission consultative de la chasse.

Résultats des votes : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

#### 8. CONSULTATION DE LA POPULATION DE LA CHASSE

Monsieur Hubert BOURING informe le conseil municipal que l'on doit consulter tous les propriétaires de la commune par écrit ou par réunion publique.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 429-2 à L 429-18,

Vu le renouvellement des baux de chasse en 2024,

Vu le cahier de charges-type de chasse de la Moselle approuvé par l'arrêté n° 2023-DDT-SERAF-UFC du 20 avril 2023,

Le Maire expose aux membres du conseil que les baux de chasse en cours viennent à expiration au 1<sup>er</sup> février 2024 et qu'il importe dès à présent d'engager la première phase de procédure de remise en location de la chasse communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'organiser la consultation écrite des propriétaires fonciers de la commune, qui sont invités à se prononcer pour ou contre l'abandon du produit de la chasse au profit de la commune. La date limite de réception des réponses est fixée au 16 septembre 2023.

Le Maire est chargé de prendre un arrêté d'application.

Résultats des votes : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

#### 9. ACHAT D'UN ECRAN NUMERIQUE INTERACTIF A L'ECOLE PRIMAIRE

Madame ROTH Lucile prend la parole. Le tableau de M. FRANTZ ne fonctionne plus.

Monsieur FRANTZ, directeur de l'école primaire, nous signale que son Tableau Blanc Interactif est en panne et ne répond plus à la sollicitation tactile pour l'outil de calibrage.

La conséquence de ce phénomène est une écriture décalée et totalement inconfortable à la lecture pour les enfants et rend son usage impossible.

Nous avons réceptionné un devis de M. Marcel DEHLINGER pour l'acquisition d'un nouveau Tableau Blanc Interactif qui s'élève à 3 695,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide l'achat d'un Tableau Blanc Interactif pour un montant total de 3 695,00 € TTC.

M. Hubert BOURING stipule qu'au programme Fusée ce n'est pas possible et la DETR ne verse qu'une fois, pas de renouvellement.

Résultats des votes : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

10. 14 JUILLET 2023

M. SCHMIT Daniel prend la parole.

Le programme de la Fête du 14 juillet 2023 est le suivant :

- Défilé à 17h00 avec la fanfare St-Pierre
  - Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
  - Discours
  - Festival La tête dans les nuages
  - 17 h : atelier d'écriture
  - 18h : spectacle « Les carottes sont cuites »
  - 19h30 : concert Bleu Brume
  - 21h : la playlist de Miss Eastwood
  - 22h30 : le Quizz La tête dans les Nuages
- Festival gratuit offert par la commune de Rémelfing avec le soutien du Département de la Moselle

M. BOURING dit que le financement est de 800 €.

## DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE CONSEIL DU 06 JUILLET 2023

### **- PREEMPTION**

Situation du bien	: Section 1, parcelle 27 - 4 impasse du Canal
Propriétaires	: Consorts BUCK (Mme BUCK Nathalie, Mme BUCK épouse SCHWALBACH Sylvie, Mme BUCK épouse SCHMITT Valérie)
Acquéreur	: Mme MICHEL-BEHR Liz
Montant	: 71 000,00 € dont 4 350,00 € de mobilier

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023
3. Prestations de services
4. Compte-rendu du conseil d'école primaire en date du 13 juin 2023
5. Compte-rendu du conseil d'école maternelle en date du 16 juin 2023
6. ONF – Etat des prévisions des coupes 2024
7. Commission consultative de la chasse communale
8. Consultation de la population pour la chasse
9. Achat d'un Ecran Numérique Interactif à l'école primaire
10. 14 juillet 2023

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 H 45.

La secrétaire de séance  
ROTH Lucile

Le Maire,  
BOURING Hubert